

INCEPTION REPORT

Strategic Change Platform 2 (SCP2)
Homes and Communities (H&C)

Activités réalisées avec les
***Start Up Funds* in Burkina-Faso**

Décembre 2023

[Index](#)

Acronyme.....	3
Contexte	4
Vision d'échelle <i>Homes & Communities</i> pour la phase de démarrage.....	5
Accord quadripartite avec le Shelter Cluster, le secteur privé et le secteur public	5
Etude sur les défis de l'hébergement des personnes déplacées au Burkina Faso	5
Activités proposées	6
Résultats atteints	7
Résumé des différents ateliers :	9
1. Les principaux besoins dans le domaine de l'hébergement humanitaire (Problématique).....	9
1. Analyse des solutions possibles et les parties prenantes (Qui).	12
2. Une liste de résultats à atteindre (Quoi), activités et acteurs concernés	15
Problématique 1 : Typologie d'abris et conception.	16
Problématique 2 : Foncier (Accès à la terre).....	18
Problématique 3: Coordination	20
Problématique 4 : Cohésion Sociale	22
Problématique 6 : Ressources Humaines	25
Problématique 7: Accessibilité.....	26
Problématique 8: Ressource financière.....	28
3. La méthode d'exécution (Comment) et les acteurs concernés	29
4. Réflexion sur les normes et standards minimum en abris et établissements humains	42
5. Les solutions de mise à l'échelle et programme de mise en œuvre (Quand)	47
Première proposition de mise à l'échelle : Foncier et accès à la terre - LTP	48
Deuxième proposition de mise à l'échelle : Typologie d'abris et conception	50
Troisième proposition de mise à l'échelle : Participation communautaire	52
Contribution des différents partenaires	54
Conclusion :	55
Annexes.....	56

Acronyme

- **GTT** : Groupe de Travail Technique
- **POS** : Plan d'Occupation des Sols
- **SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement et Urbanisme
- **PCD** : Plan Communal de Développement
- **CCFV** : Commission de Conciliation Foncière Villageoise
- **ONAPREGECC** : Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires
- **SFR** : Service Foncier Rural
- **GRAF** : Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
- **CFV** : Commission Foncière Villageoise
- **ONF-BF** : Observatoire National du Foncier-Burkina Faso
- **OSC** : Organisation de la Société Civile
- **PDI** : Personne Déplacée Interne
- **CVD** : Conseil villageois de Développement
- **SP/CONASUR** : Secrétariat Permanent/Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
- **PV** : Procès-Verbal
- **THIMO** : Travaux de Haute Intensité de Main d'Œuvre
- **AGR** : Activité Génératrice de Revenu
- **STD** : Services Technique Déconcentrés
- **AME** : Article Ménagers Essentiels
- **HCT** : Equipe de la Coordination Humanitaire
- **EHP** : Equipe Humanitaire Pays
- **PAPAC** : Projet d'Assistance aux Personnes Affectées par la Crise au Burkina Faso
- **PROFAP** : Projet de Fourniture d'Abris aux personnes déplacées internes et populations hôtes du Burkina Faso
- **NFI** : Not Food Items

Contexte

Le Burkina Faso est confronté à une crise sécuritaire nationale impliquant des masses de déplacement de personnes vers les centres sécurisés par les forces vives et de défenses. Selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) du gouvernement du Burkina Faso et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), le nombre de personnes déplacées interne est passé de 1 520 012 à 1 719 332 entre le 30 avril et le 30 septembre 2022, soit une augmentation de 11,59 %. Les cinq régions du Centre-Nord, Sahel, Est, Nord et plus récemment de la Boucle du Mouhoun restent les plus touchées.

CRS est un leader dans le secteur du Shelter et a mis en œuvre plusieurs projets depuis 2019, avec des approches innovantes et une forte participation à la coordination du Cluster Shelter. À travers les projets mis en œuvre par CRS au Burkina, CRS et son organisation partenaire OCADES (Organisation Catholique Pour le Développement Et La Solidarité) construisent des abris pour les déplacés internes depuis 2019 grâce aux projets PAPAC I, II, III et IV financés par l'USAID/BHA dans les régions du Centre Nord, Nord, Est et la Boucle du Mouhoun. CRS avait également un contrat de partenariat avec l'UNCHCR pour couvrir 6 des régions les plus touchées par les flux de personnes déplacés internes - Nord, Est, Boucle de Mouhoun et Sud-Ouest. Avec ces projets, CRS est bien positionné pour analyser les défis de la réponse humanitaire en matière d'abris et, grâce à ce financement de Homes & Communities, pourra influencer les Services technique de l'Etat, les acteurs locaux et internationaux de la réponse humanitaire en matière d'abris dans le pays et dans la région du Liptako N'Gourma. CRS met en œuvre des projets d'abris par le biais d'approches innovantes et basées sur le marché, y compris l'argent pour le loyer, l'argent pour les matériaux de construction et l'argent pour le travail, ainsi que le renforcement des capacités techniques pour les constructeurs locaux.

Toutes fois, malgré la participation de CRS et les différentes présentations d'approches techniques innovantes au cluster Abri, les abris construits par les différents acteurs ne tiennent pas compte des aspects culturels et environnementaux ou de la qualité des matériaux de construction disponibles localement. CRS note des défis en termes de qualité des abris construits par les différents acteurs, les abris d'urgence étant construits avec des matériaux différents selon l'acteur, ce qui affecte la qualité et la durabilité des abris, ainsi que des questions d'équité et de protection des bénéficiaires ; sans oublier l'intégration des marchés locaux et de l'économie locale dans les achats et la construction.

Pour piloter des solutions appropriées, CRS intègre déjà les meilleures pratiques et l'apprentissage dans ses projets d'abri actuels, le PAPAC IV financé par le BHA et le ProFAP financé par le HCR étant les plus importants. Des ressources flexibles pour renforcer les aspects innovants sont essentielles pour démontrer la preuve du concept avant de les intégrer dans les budgets des donateurs à l'avenir et plaider en faveur de leur adoption par les autres acteurs d'intervention.

Vision d'échelle *Homes & Communities* pour la phase de démarrage

Accord quadripartite avec le Shelter Cluster, le secteur privé et le secteur public

Dans le but d'améliorer l'assistance en matière d'abris pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil, **CRS** et le **Shelter Cluster /NFI** compte initier une approche collaborative avec le secteur privé à travers **l'Ordre des Architectes du Burkina Faso** et les secteurs public à travers les **Services Techniques de l'Etat** avec ses structures déconcentrées afin de soutenir les acquis et surtout de mettre à l'échelle au niveau national des normes, plans et prototypes standards adaptés aux conditions climatiques et acceptés par les participants aux programmes pour les différentes phases d'assistance (*la phase d'urgence*, *la phase de relèvement* et *la phase de développement*). En effet, l'accord entre les différents acteurs techniques public-privé vise l'intégration de ces derniers dans les solutions d'abris durables, qui jusqu'à présent étaient uniquement prises en charge par les acteurs humanitaires qui manquaient d'expertise en architecture, en urbanisation et en gestion foncière.

Le partenariat des quatre parties (CRS, Cluster Abris/NFI, le secteur Privée et le secteur Public), stratégiquement constitué travaillera à l'élaboration d'un rapport initial (Inception Report) qui identifiera de manière participative :

- Les **principaux besoins** dans le domaine de l'hébergement humanitaire (Problématique)
- Les **parties prenantes** à impliquer (Qui)
- Une **liste de résultats** à atteindre (Quoi)
- La **méthode d'exécution** pour atteindre les résultats convenus (La nécessité de former des groupes de travail sera également discutée sur la base de la documentation fournie par le Global Shelter Cluster (Comment))
- Une proposition de **programme détaillée** pour toutes les activités futures (Quand)

Etude sur les défis de l'hébergement des personnes déplacées au Burkina Faso

Afin de mieux comprendre et analyser les défis auxquels font face les déplacés internes en matière d'abris et de suggérer une réponse basée sur des preuves, CRS en collaboration avec CRAterre et avec l'appui des Services Techniques de l'Etat et le Shelter Cluster /NFI mènera une étude à travers une série de réunions et des ateliers qui permettront d'orienter l'évaluation des solutions d'abri dans les zones d'accueil. A l'issue de ses ateliers le feedback des participants aux programmes, des communautés d'accueil, du secteur privé et des autorités locales seront recueillis pour fournir leur contribution à cet exercice d'analyse de la réponse des abris. Les résultats de cette étude permettront d'identifier les avantages et les inconvénients des solutions existantes telles que les abris d'urgences, les abris semi-durable et durable ainsi que les locations. Cette étude sera diffusée au niveau local, régional, national et international afin d'informer les différents acteurs des approches actuelles ainsi que des attentes des participants aux programmes.

Activités proposées

- 1) Élaborer les **Termes de Références pour la Formation du Groupe de Travail Technique (GTT)** (<https://sheltercluster.org/promoting-safer-building-working-group/pages/protocol-informing-choice-better-shelter>);
- 2) Organiser des **entretiens réguliers avec les différents membres du GTT** ;
- 3) Élaborer le rapport initial (**Inception Report**) y compris un programme détaillé avec une description des activités prévues et étapes clés pour les années suivantes (Problématique, Qui, Quoi, Comment, Quand) qui doivent être soumises à l'approbation pour la poursuite du projet ;
- 4) Organiser un **atelier de présentation du projet Homes & Communities avec toutes les parties prenantes** (activité conjointe avec CRAterre) ;
- 5) Organiser un **atelier et des réunions régulières sur l'étude de différents projets de logement au Burkina Faso** sur la base de différents critères de développement durable (activité en partie conjointe avec CRAterre) ;
- 6) Organiser un **atelier d'analyse du contexte humanitaire et des principaux besoins** en matière d'abris et établissements humains ;
- 7) Organiser un **atelier de réflexion sur les normes et standards minimum en abris** et établissements humains en situation d'urgence, relèvement et de développement ;
- 8) Organiser un **atelier d'identification des différentes parties prenantes** au processus de développement des abris et établissements humains ;
- 9) Organiser un **atelier de définition des objectifs et résultats à atteindre** pour améliorer la réponse en matière d'abris et établissements humains ;
- 10) Organiser un **atelier de définition de la méthodologie** pour l'atteinte les résultats.

Résultats atteints

Dans le but d'atteindre les résultats prévus dans le cadre du fond de démarrage, un Groupe de Travail Technique a été mis en place composé¹ :

Au titre du **Gouvernement** :

- SP/CONASUR : Secrétariat Permanent/Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
- Direction Régionale du ministère de la Solidarité, de L'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale du Genre et de la Famille de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de L'Est, du Nord et du Sud-Ouest ;
- Direction Régionale du ministère des Infrastructures et du Désenclavement de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de L'Est, du Nord et du Sud-Ouest ;
- Direction Régionale du ministère de l'Urbanisme et de L'Habitat de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de L'Est, du Nord et du Sud-Ouest.

Au titre des **Bailleurs** :

DG-ECHO, USAID.

Au titre des **Clusters** :

Abris/AME, AOR LTB.

Au titre des **UN** :

UNHCR (Ouagadougou, Sahel, Centre Nord, Est), ONU-Habitat, OIM, UNOCHA.

Au titre des **INGOs** :

CRATERre, Solidarité Internationale, Qatar Charity, HELP, ACF AIRD, NRC, DEDI, et Humanité Inclusion (HI) Croix-Rouge Luxembourgeoise, All for Peace and Dignity.

Au titre des **NGOs** :

OCADES, AJUEMOA, Yaam solidarité,

Au titre des **OSC** :

Observatoire Nationale du Foncier, APADE, La voute Nubienne, Association Sini Gnassigui

¹ Annexe 1 - TdR Groupe de Travail Technique Shelter

Au cours de cette première phase de démarrage le GTT a tenu au total cinq ateliers qui sont résumés dans le tableau ci-dessous ² :

Atelier	Date	Objectif de l'atelier
1	6 juin et 13 juin 2023	Réflexion sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Etat de l'art et actions passées ; - Piste d'actions futures ; - Lancement de l'initiative Homes and Communities ; - Analyse du contexte humanitaire et des principales problématiques.
2	25-26 juillet 2023	Définition des : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs spécifiques par problématique ; - Résultats à atteindre par problématique ; - Activités à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats convenus ; - Parties prenantes à impliquer en fonction de leurs degrés d'implication.
3	12-13 septembre 2023	Réflexion sur la définition de la méthodologie de mise en œuvre des activités énoncées au cours du précédent atelier et analyse des parties prenantes préalablement identifiées.
4	14 novembre 2023	Réflexion sur le développement de standards minimums en se basant sur les standards internationaux dans le but d'améliorer la réponse en abris et établissements humains au Burkina Faso en situation d'urgence et de relèvement en tenant compte du contexte et des habitudes sociales des bénéficiaires.
5	6 décembre 2023	Identification des potentielles solutions qui pourront être mise à l'échelle en fonction du contexte, l'analyse des parties prenantes charge de la mise à l'échelle et l'élaboration d'un chronogramme de la mise en œuvre.

² Annexe 2 – Rapport de l'atelier 6 juin et 13 juin 2023

Annexe 3 – Rapport de l'atelier 25-26 juin 2023

Annexe 4 – Rapport de l'atelier 12-13 septembre 2023

Annexe 5 – Rapport de l'atelier 14 novembre 2023

Annexe 6 – Rapport de l'atelier 6 décembre 2023

Résumé des différents ateliers :

1. Les principaux besoins dans le domaine de l'hébergement humanitaire (Problématique)



Les 6 et 13 juin 2023 le GTT a tenu deux journées d'atelier au cours desquels plusieurs thématiques ont été abordées notamment :

- Etat de l'art et actions passées ;
- Piste d'actions futures ;
- Lancement de l'initiative Homes and Communities ;
- Analyse du contexte humanitaire et des principales problématiques.

Cet atelier a permis d'atteindre les résultats suivants :

Etat de l'art et action passées :

Cette séance a permis de faire l'état de l'art des pratiques et techniques constructives des populations au Burkina Faso afin de mieux définir les réponses du secteur abris/logements plus contextuelles, soutenables, durables et d'élargir le champ des réflexions sur des prototypes d'abris d'urgence, semi durables et durables correspondant aux habitudes culturelles des populations déplacées.

Au cours de cette séance les partenaires du Cluster Abris&AME ont proposés les présentations suivantes :

- Présentation des priorités stratégiques 2023 du Cluster Abris/AME du Burkina Faso ;
- Présentation sur la « Fiche réponse abris » + « Orientations pour la gestion durables des ressources : les matériaux de construction dans le secteur humanitaire au Burkina Faso » ;
- Présentation de CRAterre sur la méthodologie d'analyse participative de l'habitat local ;
- Présentation de l'Ordre des Architectes sur le projet : Etudes socioéconomique, d'impact environnemental et typologique de l'habitat sur 06 régions du Burkina Faso, en vue de la conception de prototype d'abri ;
- Présentation de Solidarité Internationale sur le projet : Capitalisation sur les abris d'urgence ;
- Présentation de Catholic Relief Services sur le projet : Assistance des populations affectées par la crise (PAPAC IV) Sahel transitionnel Shelter ;
- Présentation de Yaam Solidarité sur le projet : Habiter et mieux vivre dans les « non lotis » ;
- Présentation de l'Association la Voute Nubienne sur le projet : Programme de Diffusion à grande échelle d'une architecture Bas-Carbone au Sahel ;
- Présentation de la Croix-Rouge Luxembourgeoise sur le projet : Renforcer la stratégie de soutien aux populations vulnérables en fournissant des solutions adaptées qui permettent une évolution naturelle vers un habitat durable.

Piste d'actions futures

A travers cette séance nous avons pris connaissance des différentes solutions proposées par les acteurs du public comme le ministère de l'Urbanisme des affaires foncières et de l'habitat et ceux des acteurs humanitaires notamment le groupe de travail AOR LTP.

Face à cette augmentation de l'effectif des populations des localités d'accueil on note que la ville de Kaya a vu sa population passée de 117 122 en 2008 à 208 682 habitants selon le recensement de 2019 soit un taux d'accroissement de la population urbaine de 7,8%. En effet la non prise en compte de ces déplacements de populations constituera un obstacle à la réalisation de l'objectif de développement durable ODD11 qui vise à rendre les villes sûres résilientes et durables et entraîneront des répercussions sur la réalisation d'autres objectifs. Il y a aussi la forte pression sur les équipements et les services urbains de base ainsi que les hébergements, les centres de santé. En plus de ses points il y a la vulnérabilité des PDIS face aux effets des changements climatiques, une grande partie de ces derniers vivant dans des sites d'accueil temporaire ont été inondés, ce qui augmente le risque de propagation de maladies et aggrave une situation humanitaire déjà précaire. Il y a aussi une probable installation des PDI dans les communes d'accueil pour plusieurs années ceci semble être le cas au Burkina Faso et il est donc nécessaire de planifier les nouveaux équilibres territoriaux en conséquence. Ceci passe nécessairement par l'identification et la mise en œuvre des solutions durables tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires urgents de ces populations.

Afin de faire face à ces défis et de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration de la réponse de l'Etat face aux mouvements massifs de populations, le ministère de l'urbanisme des affaires foncières et de l'habitat s'est convaincu de la nécessité de mettre en place un programme urbanisme de crise (PUC). La réponse urbaine consistera à soutenir la résilience des collectivités territoriales du Burkina Faso et leurs communautés les plus vulnérables face aux crises provoquées par les déplacements massifs des populations. Le programme d'urbanisme de crise (PUC) vise à doter les villes susceptibles d'accueillir les personnes déplacées internes d'une administration efficace et des équipements urbains nécessaires pour faire face à l'afflux massif des populations menacées.

AoR LTP (Groupe de Travail Logements Terre et Biens) : Défis liés aux droits Logements Terre et Biens en milieu urbain et rural au Burkina Faso.

Le groupe de travail AoR LTB a présenté les problèmes sur les logements terres et bien lors des déplacements internes force des populations, le présentateur accentuer sa communication sur la question de la rareté des terres entre autres l'impact de l'indisponibilité des terres sur les droits LTB. Selon le coordonnateur du groupe de travail, on assiste à un surpeuplement des chefs-lieux de communes depuis le début de la crise dans les localités d'accueil des personnes déplacées internes, l'indisponibilité de la terre est une réalité récurrente. Cet accroissement n'est pas sans impact sur les droits aux LTB. On constate qu'au Burkina les déplacements sont majoritaire vers les zones urbaines :

- Occupation d'infrastructures ou de terres appartenant à l'Etat : les écoles et les espaces verts, les bâtiments abandonnés, les domaines publics et privés sont transformés en site d'accueil ;
- Les PDI sont dans certaines localités installés dans les zones inondables ou occupent illégalement les domaines publics ou privés à la recherche du logement et /ou de terre cultivable en exemple pour ceux qui connaissent bien la commune de Dori dans le sahel du Burkina, vous constaterez qu'une grande partie de la marre, les déplacés y sont installés dans des tentes et cela constitue un risque d'inondation lors de la saison hivernale. Il faut noter aussi qu'il y a eu des cas d'inondation l'année dernière en août/ septembre dans la commune de Kongoussi dans le Centre Nord et à Ouahigouya dans le Nord ;
- Contraintes dans l'établissement des abris et les difficultés d'accès à la terre qui entravent l'installation des sites de déplacés, l'aménagement des terres pour la production agricole et ainsi on constate que les partenaires en charges de la construction des abris rencontrent des difficultés liées au choix des sites d'installation des abris. En milieu urbain dans la plupart des cas il n'y a pas d'espace destiné à ce genre de problématique ni à ses activités humanitaires, c'est vraiment une contrainte, il faut entre autres qu'il y a aussi une question d'urgence pour l'acquisition des terres pour les installer alors que les procédures sur la question foncière au Burkina ne cadrent pas avec les interventions d'urgences ;

- Difficultés d'accès à l'eau potable par les PDI, elles sont dues essentiellement aux facteurs suivants : les sites des PDI sont souvent loin des centres villes ou il y a les bornes fontaines, Les maisons louées ont généralement des commodités très moyennes et manquent de sources d'eau potable ;
- L'accaparement du foncier par les agrobusiness-men et les sociétés immobilières.

Depuis 2011, l'état Burkina a pris une décision qui suspend tout lotissement sur toute l'étendue du territoire avec quelques dérogation. Ce qui a favorisé le boum des promoteurs immobiliers qui pilules dans toutes les localités du pays et tendant des appas aux propriétaires terriens. En effet ses derniers s'accordent avec les propriétaires terriens pour mettre en valeur (viabiliser) leur terre en contrepartie de quelques parcelles loties. Cela laisse miroiter un avantage quelconque si bien que les propriétaires terriens préfèrent céder leurs terres aux immobiliers plutôt que d'en faire un don ou un prêt aux PDI.

Lancement de l'initiative Homes and Communities.

Cette session a permis d'expliquer au GTT l'esprit de la stratégie de mise à l'échelle SCP2 H&C qui consiste de manière indirecte à servir davantage plus de personnes dans le besoin en interagissant et en influençant le système de coordination humanitaire, la gouvernance et les systèmes de marché existants afin d'y inclure une bonne pratique ou une innovation qui permettra d'offrir des logements sûrs et dignes à un plus grand nombre de personnes de vivre dans la sécurité et la dignité. Cette séance a également permis de lancer officiellement l'Initiative Homes and Communities en portant le Cluster Abris & AME comme Lead de cette initiative. Et de présenter les différents membres du GTT ainsi que les objectifs attendus.

1. Analyse des solutions possibles et les parties prenantes (Qui).

Cette deuxième réunion s'est tenue le 13 juin 2023 au cours de laquelle le GTT a examiné les différentes problématiques liées à la réponse en abris et établissements humains, proposer des solutions possibles et identifier les différentes parties prenantes.

Nr	Problématique	Solutions possibles	Liste des parties Prenantes
1	<p><u>Resource financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des partenaires dans le domaine des abris ; • Faible financement des projets d'abris ; • Augmentation des prix des matériaux ; • Absence d'équipement socio collectif de base. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et mobilisation des partenaires ; • Plaidoyer -> Burkina ; • Communication ; • Cartographie des acteurs (Interne) ; • Auto -relèvement (Appui) ; • Négociation des prix des matériaux (Secteur) ; • Etendre le financement sur tout le long du processus en lien avec l'accès à la terre ; • Rendre accessible les centre de santé et d'éducation à tous les PDI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs de Fonds ; • Etat ; • Communautés ; • CONASUR ; • Cluster ; • Structures institutions financiers (Microfinances) ; • Sociétés immobilières ; • Fondations ; • ONGs (opérationnalisation du dispositif).
2	<p><u>Resource humaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacité des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat ; • PDI, Population hôtes ; • ONG & Associations.
3	<p><u>Foncier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression foncière (manque d'espace dédié en cas de catastrophe) ; • Absence de titre (jouissance de propriété) pour les zones abritant les abris ; • Problème d'occupation des terres ; • La disponibilité des sites sécurisée pour la construction des abris/logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de coordination ; • Renforcement villes/centres secondaires ; • Négociation foncière ; • Délivrance de titre foncier pour les propriétaires terriens ; • Sensibilisation des communautés hôtes ; • Solutions verticales ; • Faire des accords triparties (Mairie- propriétaire terrien-bénéficiaires) ; • Disponibiliser des terres aménagées pour la construction des abris ; • Relecture de la politique foncière en prenant en compte le contexte actuel ; • Accompagner les communes en outil de planification (SDAU, POS) et 	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (conseil régional, mairies) ; • Les STD (urbanisme, cadastre, domaine, environnement) • Chefs de terres / coutumier ; • Etat ; • Comités fonciers/villageois/communaux ; • Communauté hôte ; • Communauté déplacée ; • Propriétaires terriens ; • Observatoire National du Foncier ; • Cluster Abris ; • Cluster LTB ; • ONGs locales / internationales /UN / OSC.

		accompagner la mise en œuvre.	
4	<p><u>Coordination :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Problème de coordination des acteurs <p>Coordination WASH/etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence du Cluster dans certaines régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques des acteurs sur le terrain (urbanisme, HA, infrastructures, environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Services techniques déconcentrés ; • Collectivités territoriales ; • Acteurs Humanitaires.
5	<p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux zones sous blocus ; • Difficulté d'achèvement des kits d'abris vers les localités a fort défi sécuritaire ; • Le prolongement de la crise dans la région ; • Insécurité et délinquance dans les zones d'accueil des PDIs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des sites d'accueil et l'accès aux différents villes ; • Créer des couloirs humanitaires ; • Renforcer les services UNHAS ; • Impliquer le génie militaire (accès et supervision des travaux) ; • Faire des travaux d'urgence pour rétablir les ouvrages endommagés ; • Opter pour des cheminements des matériaux plus sécurisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat ; • Cluster (logistique). • Acteurs locaux : population, chef coutumier, etc. (mobilisation citoyen & travaux d'intérêt collectif)
6	<p><u>Typologies d'abris et conception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les solutions d'abris peu contextualisées ; • Manque d'innovation recherche dans le domaine des abris ; • Manque des abris évolutifs ; • Fragilité des abris d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des acteurs intervenant dans les techniques de construction des abris plus durables ; • Abris adaptés au contexte • Construction d'abris Facile à entretenir ; • Construction d'abris adapté au climat et à la culture ; • Utilisation de ressources disponibles (matériaux + savoir-faire) ; • Promouvoir la production locale matériaux abri d'urgence + transitoire ; • Capitaliser les modèles existants ; • Harmonisation + Sphère (standard minimum) • Formation + Sensibilisation des différentes parties prenantes ; • Revoir la qualité des matériaux (bâche, etc.) ; • Renforcement de capacité-expertise locale ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (services techniques) ; • Secteur privé ; • Centres de formation ; • Artisans (maçons, menuisiers) ; • Communauté ; • Cluster Abris/AME ; • Ordre des Architectes du Burkina Faso ; • ONGs « techniques » ; • ANAM ; • Ordre des Ingénieurs du Burkina Faso ; • Les Bénéficiaires ; • Universités ; • Fournisseurs ; • Prestataires ; • Propriétaires terrain.

		<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation sectorielle pour guider la réponse. 	
7	<p><u>Participation Communautaire</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des bénéficiaires (PDI et population hôte) dans le choix des types d'abris, leurs installation et entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (services technique) ; • Cluster Abris/AME; • Cluster GSAT; • Cluster Protection; • ONGs; • CEAWG; • Les Bénéficiaires; • Population hôtes; • Collectivités Territoriales CT; ▪ CONAREF;
8	<p><u>Cohésion Sociale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promiscuité dans les familles d'accueils; • Tension sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer et sensibilisation • Renforcer la coordination du secteur abris • Promouvoir le cash pour le loyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat ; • ONGs locales / internationales /UN / OSC ; • Autorités locales / religieux / Coutumiers ; • Propriétaires terrain ; • Communauté locale/PDI.

2. Une liste de résultats à atteindre (Quoi), activités et acteurs concernés



Les 25-26 juillet 2023, s'est tenu le deuxième atelier du GTT au cours duquel, le GTT a procédé à une réflexion sur la base des travaux de la session du 13 juin 2023 à la définition des :

- Objectifs spécifiques par problématique ;
- Résultats à atteindre par problématique ;
- Activités à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats convenus ;
- Parties prenantes à impliquer en fonction de leurs degrés d'implication.

Les résultats obtenus au cours de ces travaux sont les suivants :

Problématique 1 : Typologie d'abris et conception.



Objectif spécifique 1 : Apporter une réponse rapide en abris aux populations déplacées et hôtes.

Résultat Attendus 1.1 : Une réponse rapide en abris est apportée aux populations déplacées et hôtes.

Activité 1 : Mettre en place un mécanisme de collecte des données des besoins primaires en Abris/AME.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, OSC, PDI et Hôtes.

Activité 2 : Organiser un atelier avec toutes les parties prenantes pour définir la composition du kit minimum d'abris d'urgence et du kit minimum AME.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, OSC, PDI et Hôtes.

Activité 3 : Cartographier les acteurs intervenants dans la réponse humanitaire en termes d'abris et établissements humains.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, OSC,

Activité 4 : Plaider auprès des bailleurs pour le financement des stocks de contingence.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Bailleurs de fond, Gouvernement, Acteurs humanitaires.

Activité 5 : Renforcer les capacités de la réponse rapide des structures locales.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Bailleurs de fond, Acteurs humanitaires.

Activité 6 : Recenser les infrastructures communautaires pouvant accueillir temporairement les populations sinistrées (Déplacées en cas de choc, affectées par les intempéries, etc...).

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, OSC, Bailleurs de fond, Gouvernement, Acteurs humanitaires.

Activité 7 : Sensibiliser les populations touchées sur l'utilisation des kits minimum.

Parties Prenantes : OSC, Cluster Abris/AME, STD, Gouvernement, Acteurs humanitaires.

Objectifs spécifique 2 : Fournir une réponse d'urgence en abris et AME aux populations touchées.
Résultat Attendus 2.1 : Une réponse d'urgence en abris et AME est fournie aux populations touchées.

Activité 1 : Mettre en place un mécanisme d'évaluation physique des besoins en abris et AME des bénéficiaires.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, OSC, Acteurs humanitaires,

Activité 2 : Organiser un atelier sur l'adaptation des normes standards en matière d'abris et AME dans les interventions d'urgences.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Organisation de la Société Civile, Secteurs privés, Universités techniques, Ecole Techniques, PDI et Hôtes, Artisans Locaux, fournisseurs de matériaux de construction.

Activité 3 : Organiser des ateliers de réflexion sur la définition des typologies d'abris en fonction des contextes, des habitudes constructives et de la disponibilité des matériaux sur les différentes phases de l'intervention : Urgences, transitoire et de relèvement.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Organisation de la Société Civile, Secteurs privés, Universités techniques, Ecole Techniques, PDI et Hôtes, Artisans Locaux, fournisseurs de matériaux de construction

Activité 5 : Mener des campagnes de sensibilisation des parties prenantes sur l'utilisation et l'entretien des abris.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Organisation de la Société Civile, PDI et Hôtes.

Activité 6 : Mise en place de sous-comités Abris dans ZAD/SAT pour mener les campagnes de réhabilitation des abris d'urgence.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Comité central des ZAD/SAT, PDI et Hôtes, Artisans Locaux.

Objectif de spécifique 3 : Parvenir à une réponse adaptée en abris sur le long terme (relèvement)
Résultat Attendus 3.1 : les populations touchées disposent des abris décents

Activité 1 : Organiser des ateliers d'adaptation des normes de construction en matière d'abris et logements.

Activité 2 : Promouvoir l'utilisation de la modalité Cash par les parties prenantes pour le développement des solutions évolutives des abris (d'urgence et transitoires) des populations affectées.

Activités 3 : Promouvoir la construction des cités au profit des collectivités territoriales qui serviront de refuges aux personnes déplacées internes et communautés hôtes affectées par une catastrophe.

Parties Prenantes : Cluster Abris/AME, Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Organisation de la Société Civile, Secteurs privés, Universités techniques, Ecole Techniques, PDI et Hôtes, Artisans Locaux, Bailleurs de fonds, fournisseurs de matériaux de construction.



Objectifs spécifique 1 : Accompagner les communes à constituer leurs domaines fonciers

Résultat Attendus 1.1 : Les communes sont accompagnées pour la constitution des domaines fonciers

Activité 1 : Elaborer des documents de planification et gestion du foncier (POS, SDAU, PCD, Plan de contingence, Charte foncière).

Activité 2 : Immatriculation du domaine foncier des collectivités locales.

Activité 3 : Elaborer une cartographie des niches foncières.

Parties prenantes : Collectivités territoriales, Services Techniques Déconcentrés (Urbanisme, Cadastre, domaine et environnement), Organisations de la Société Civile (ONF, GRAF, SOS Foncier), Chef de terre/Coutumier, Propriétaires terriens, CCFV, CFV, Communautés hôtes et PDIs, Acteurs Humanitaires.

Objectif 2 : Faciliter l'accès sécurisé (juridiquement) des PDIs et populations hôtes à la terre pour le logement.

Résultat Attendus 2.1 : Les PDIs et hôtes ont un accès sécurisé à la terre pour les logements

Activité 1 : Sensibiliser les populations sur les textes, les lois fonciers et le droit d'accès à la terre des PDIs.

Activité 2 : Plaider auprès des possesseurs fonciers pour l'accès des PDIs à la terre.

Activité 3 : Accompagner les possesseurs terriens qui acceptent accueillir les PDIs dans la sécurisation de leurs terres.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés, Acteurs Humanitaires, Leaders coutumiers, Leaders communautaires, Instances et structures Locales de gestion foncières, Organisation de la société Civile (ONF, GRAF, SOS Foncier), Autorités communales, PDIs et Hôtes.

Objectifs Spécifiques 3 : Renforcer les capacités institutionnelles des instances et structures locales des gestions foncières.

Résultat Attendus 3.1 : les capacités institutionnelles des instances et structures locales sont renforcées.

Activité 1 : Accompagner la mise en place et la redynamisation des structures et instances locales de gestion foncière.

Activité 2 : Renforcer les capacités opérationnelles des instances locales et gestion foncière.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés, Acteurs Humanitaires, Leaders coutumiers, Leaders communautaires, Instances et structures Locales de gestion foncières, Organisation de la société Civile (ONF, GRAF, SOS Foncier), Autorités communales, PDIs et Hôtes.

Objectifs spécifiques 4 : Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits fonciers entre communautés hôtes et PDI

Résultats Attendus 4.1 : La prévention et la gestion des conflits liés au foncier entre communautés hôtes et PDI sont assurées.

Activité 1 : Sensibiliser les populations (hôtes et PDI) sur de nouvelles alternatives de prévention et de gestion des conflits foncières et la cohésion sociale.

Activité 2 : Accompagner la mise en place et la redynamisation des instances locales de prévention et de gestion des conflits fonciers.

Activité 3 : Renforcer les capacités des instances locales de prévention et de gestion de conflits fonciers.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Organisation de la Société Civile (ONF, SOS Foncier, GRAF), ONAPREGECC et ses démembrements, Autorités coutumières, Leaders d'opinion, CCFV, SFR, Conseil de développement villageois (CVD), PDI et Hôtes.

Problématique 3: Coordination



Objectif spécifique 1 : Redynamiser les mécanismes de coordination existants pour une meilleure réponse inclusive (Clusters, Structures communautaires, services étatiques)

Résultat Attendus 1.1 : les mécanismes de coordination sont redynamisés, outillés et fonctionnels.

Activité 1 : Cartographier les mécanismes de coordination existantes.

Partie prenante : Mécanismes Nationaux, régionaux, communaux, (OCHA, SP/CONASUR et leurs démembrements)

Activité 2 : organiser une rencontre de concertation inclusive entre les structures existantes en vue d'identifier les insuffisances pour élaborer un plan d'action.

Partie prenante : Structures Nationales, régionales, communales, (OCHA, SP/CONASUR et leurs démembrements)

Activité 3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des structures de coordination en synergie avec les besoins prioritaires identifiés.

Partie prenante : Structures Nationales, régionales, communales, (OCHA, SP/CONASUR et leurs démembrements)

Objectif spécifique 2 : Améliorer la collaboration entre l'Etat et ses partenaires

Résultat Attendus 2.1 : la collaboration entre l'Etat et ses partenaires est améliorée

Activité 1 : Organiser des réunions régulières avec les représentants de l'Etat et des agences humanitaires pour discuter des priorités, partager des informations et coordonner les efforts.

Activité 2 : Définir et valider le planning de rencontres périodiques.

Activité 3 : Tenir des réunions trimestrielles et ou semestrielle et ou annuelle des activités humanitaires.

Partie prenante : STD, Acteurs Humanitaires, démembrements du CONASUR, PDI et Hôtes, OSC.

Objectif spécifique 3 : Contribuer au renforcement de la coordination locale

Résultat Attendus 3.1 : la coordination locale est renforcée.

Activité 1 : Cartographier les acteurs humanitaires dans chaque localité.

Activité 2 : Tenir des rencontres de cadrage et d'orientation entre acteurs humanitaire.

Partie Prenantes : Services Techniques Déconcentrés, acteurs humanitaires, cellules communautaires.

Objectif spécifique 4 : Renforcer le mécanisme d'évaluation des besoins, de planification, de mise en œuvre, du suivi et du rapportage

Résultat Attendus 4 : le mécanisme d'évaluation des besoins, de planification, de mise en œuvre, du suivi et du rapportage est renforcé

Activité 1 : Renforcer les capacités des acteurs en planification, suivi et évaluation.

Partie Prenante : Services Techniques Déconcentrés, acteurs humanitaires, cellules communautaires

Objectif spécifique 5 : Plaider pour l'activation des clusters dans toutes les régions affectées par la crise humanitaire.

Résultat Attendus 5.1 : les clusters sont activés dans toutes les régions affectées par la crise humanitaires

Activité 1 : Mettre en place les structures sectorielles de coordination dans les régions affectées par la crise.

Parties Prenante : Etat, Cluster nationale, et partenaires humanitaires



Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de vie dans les familles d'accueil

Résultat Attendus 1.1 : Le cadre de vie dans les familles d'accueil est amélioré

Activité 1 : Promouvoir l'approche Cash pour le loyer et/ou le relogement des personnes déplacées internes et communautés hôtes.

Activité 2 : Inclure les personnes les plus vulnérables issues de la communauté hôte dans les programmes d'assistance.

Activité 3 : Mener des THIMO et AGR au profit des PDI et Hôtes pour l'aménagement de leur cadre de vie (ex : activités Wash, Aménagement de sites. Réhabilitation/entretien des abris).

Activité 4 : Promouvoir le renforcement et la construction des infrastructures sociales collectives.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés (eaux et assainissement, Action Humanitaire, la Jeunesse, Infrastructures, Urbanisme, environnement), Acteurs Humanitaires, PDI et Hôtes, Collectivités territoriales, Organisation de la société civile.

Objectif spécifique 2 : Contribuer à la réduction de la tension sociale dans les communautés

Résultat Attendus 2 : les tensions sociales dans les communautés sont réduites.

Activité 1 : Sensibiliser les populations sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la coexistence pacifique.

Activité 2 : Organiser des journées de communauté/ ou journées communautaires.

Activité 3 : Sensibiliser les acteurs humanitaires sur la nécessité d'assister équitablement les PDI et les hôtes vulnérables.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés, Acteurs humanitaires, Collectivités locales, Leaders communautaires, Organisation de la société civile, PDI et Hôtes.

Objectif spécifique 3 : Accompagner la mise en place et/ou la redynamisation des structures et instances de prévention et de gestion des conflits communautaires

Résultat Attendus 3.1 : les structures et instances de prévention et de gestion des conflits communautaires sont mises en place et/ou redynamisées.

Activité 1 : Créer/ Redynamiser les structures et instances de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Activité 2 : Renforcer les capacités des acteurs qui animent les instances de prévention et de gestion des conflits communautaires

Parties prenantes : Collectivités territoriales, Services Techniques déconcentrés (Action Humanitaire, Droit Humains, Jeunesse), Acteurs Humanitaires, OSC, ONAPREGECC et ses démembrements, Comité de gestion des plaintes, PDI et Hôtes.



Objectif Global : Faciliter la participation effective des communautés dans la mise en œuvre des projets

Objectif spécifique 1 : Mettre en place des cadres de concertations avec les différents acteurs

Résultat attendus 1.1 : Des cadres de concertation sont mis en place avec les différents acteurs.

Activité 1 : Organiser des cadres de concertation entre les acteurs étatiques, les Acteurs humanitaires et les communautés bénéficiaires à travers des ateliers.

Activité 2 : Organiser des consultations communautaires.

Activité 3 : Organiser des journées de redevabilité.

Parties Prenantes : Services Techniques Déconcentrés, PDI et Hôtes, Organisation de la Société Civile, Acteurs Humanitaires, Collectivité territoriales.

Objectifs spécifique 2 : Accroître les capacités des institutions locales et des communautés bénéficiaires dans la mise en œuvre et suivi des projets d’abris et AME.

Résultat Attendus 2.1 : Les capacités des institutions locales et des communautés bénéficiaires sont accrues dans la mise en œuvre et le suivi des projets d’abris et AME.

Activité 1 : Organiser des ateliers de renforcement des capacités des communautés bénéficiaires et autorités locales sur l’importance de la participation communautaire.

Activité 2 : Former les communautés bénéficiaires sur les techniques de montages et entretien des abris.

Parties prenantes : Services Techniques Déconcentrés, PDI et Hôtes, Organisation de la Société Civile, Acteurs Humanitaires, Collectivité territoriales.

Objectifs spécifiques 3 : Renforcer les mécanismes de gestion des plaintes et des feedbacks.
Résultat Attendus 3.1 : Les mécanismes de gestions des plaintes et feedbacks sont renforcés

Activité 1 : Sensibiliser les communautés sur l'existence de mécanisme de gestion des plaintes et feedback.

Activité 2 : Former les comités de plaintes sur le processus de collectes des plaintes et leur traitement.

Activité 3 : Organiser des sessions de partage d'expériences entre comités de gestions des plaintes de différentes localités.

Activité 4 : Vulgariser les outils de communication dans la gestion des plaintes (promotion des numéros verts).

Parties Prenantes : Population hôtes et PDIs, Services Technique déconcentrés, Acteurs humanitaires, Collectivité territoriale.

Objectif spécifique 4 : Accroître le nombre de structures communautaires de gestion des abris
Résultat Attendus 4.1 : Le nombre de structures communautaires de gestion des abris est accru

Activité 1 : Identifier les compétences locales, les organiser en groupement et renforcer leur capacité.

Partie Prenante : Structures déconcentrés de l'Etat, les partenaires et la communauté.



Objectif spécifique 1 : Améliorer les compétences de la ressource humaine en matière d'abris/AME

Résultat 1.1 : les compétences de la ressource humaine en matière d'abris/AME sont améliorées

Activité 1 : Identifier les besoins, répertorier les thèmes de formation et identifier les structures de formation aux métiers de l'humanitaire.

Partie prenante : Etat, acteurs humanitaires et communauté, les Universités, centres de formation, écoles.

Activité 2 : Organiser des formations en lien avec les thèmes de formations retenues.

Partie Prenante : Etat, acteurs humanitaires et communauté.

Objectif spécifique 2 : Accroître le nombre du personnel en matière d'abris/AME pour une réponse efficace et efficiente.

Résultat Attendus 2.1 : le nombre du personnel en matière d'abris/AME est accru pour une réponse efficace et efficiente

Activité 1 : Faire un plaidoyer auprès des partenaires pour le recrutement de personnels locaux.

Partie Prenante : Cluster National Abris/AME, Etat, Partenaires.



Objectifs spécifique 1 : Plaider pour le renforcement de capacités des convois humanitaires aériens.

Résultat attendu 1.1 : La capacité des convois humanitaires est renforcée.

Activité 1 : Mettre en place un cadre permanent de concertation et de collaboration avec le cluster logistique.

Parties Prenante : Cluster logistique, UNHAS, HCT, Cluster Abris/AME, Bailleurs,

Activité 2 : Organiser des cadres de concertation et de collaboration avec les acteurs privés du transport aérien pour leur contribution dans la réponse humanitaire.

Partie Prenante : Compagnies privées de transport aérien, Acteurs humanitaires et le gouvernement

Objectifs spécifique 2 : Renforcer la sécurité des camions de ravitaillement terrestre.

Résultat 2.1: la sécurité des convois de ravitaillement terrestre est renforcée

Activité 1 : Faire un plaidoyer auprès de l'inter-Cluster, EHP et le Gouvernement pour une meilleure sécurisation des convois terrestres.

Partie prenante : Cluster, Inter-Cluster, EHP, Groupe de travail accès et le Gouvernement

Objectifs spécifique 3 : Maintenir le dialogue entre les acteurs humanitaires et les militaires à travers la coordination civilo-militaire.

Résultat 3.1 : Le dialogue entre les acteurs humanitaires et les militaires est renforcé à travers la coordination civilo-militaire.

Activité 1 : Participer aux cadres de concertations civilo-militaires organisés dans les différentes régions.

Partie prenante : Acteurs humanitaires, Bailleurs de fond, OSC, STD, PDIs, Hôtes, FDS.

Objectif spécifique 4 : Renforcer la capacité des marchés locaux.

Résultat 4.1 : les capacités des marchés locaux sont renforcées

Activité 1 : Sensibiliser les acteurs humanitaires sur la nécessité de développer des projets abris en fonction des matériaux disponibles localement.

Partie prenante : Cluster Abris/AME, Acteurs humanitaires, STD, PDIs, Hôtes, Fournisseurs de matériaux, Artisans locaux, Écoles technique, Université technique

Objectif spécifique 5 : Créer un environnement propice à la mise en œuvre des activités humanitaires.
Résultats attendus 5.1 : l'environnement est favorable à la mise en œuvre des activités humanitaire

Activité 1 : Faire un plaidoyer auprès de l'inter-Cluster (équipe humanitaire pays) pour l'ouverture des couloirs humanitaires.

Partie prenante : Cluster, Inter-Cluster, EHP, Groupe de travail accès et le Gouvernement.

Problématique 8: Ressource financière



Objectifs spécifique 1 : Diversifier les sources de financement du secteur Abris/AME

Résultat 1.1 : les sources de financement sont diversifiées.

Activité 1 : Réaliser une cartographie des différents bailleurs de fonds (prive, public) du secteur Abris/AME.

Partie Prenante : Cluster Abris/AME, Acteurs Humanitaire, STD, Bailleurs de fonds.

Objectif spécifique 2 : Optimiser les ressources disponibles pour un meilleur impact de l'assistance

Résultats attendus 2.1 : Les connaissances et les pratiques constructives locales sont favorisées dans la mise en œuvre des projets Abris/AME.

Activité 1 : Mener des études sur le savoir-faire des populations en matière d'abris et établissements humains.

Partie prenante : PDI, Hôtes, Cluster Abris/AME, Acteurs humanitaires, Bailleurs, les OSC, STD, Université techniques, Écoles technique

Objectif spécifique 3 : Renforcer la stratégie de plaidoyer de financement du Cluster Abris/AME

Résultat Attendus 3.1 : La stratégie de plaidoyer de financement du cluster Abris/AME est renforcée

Activité 1 : Mettre en place un mécanisme de plaidoyer pour le financement de la réponse aux crises/chocs ponctuels.

Partie Prenante : Cluster Abris/AME, Acteurs Humanitaire, STD, Bailleurs de fonds.

3. La méthode d'exécution (Comment) et les acteurs concernés



Les 12 et 13 septembre 2023 s'est tenu le troisièmement atelier du GTT dont l'objectif était la réflexion sur la méthodologie de mise en œuvre des activités énoncées au cours du précédent atelier et passer à revu les parties prenantes préalablement identifiées pour chaque activité.

Les résultats obtenus au cours de ces travaux sont les suivantes :



Problématique	Typologie d’abris et conception.
Objectif Spécifique	Contribuer à améliorer la réponse en matière d’abris et établissements humains au Burkina Faso

Résultat attendus 1 : Une réponse rapide efficace en matière d’abris et logements est apportée aux populations affectées.

R1.A1: Mettre en place un mécanisme de collecte des données primaires des besoins Abris & AME.

Pour cette activité il s’agira pour le Cluster Abris & AME de développer un mécanisme fiable de partage des informations du GCORR et CONASUR sur les zones prioritaires en besoin d’abris et établissements humains.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME ;

Autres acteurs : GCORR, CONASUR, Partenaires du Cluster Abris & AME

R1.A2 : Organiser un atelier avec toutes les parties prenantes pour définir la composition des paquets d’assistance dans secteur, notamment le kit d’abri d’urgence léger, le kit d’abri d’urgence, le kit minimum AME et kit complet AME.

Dans le but d’améliorer les conditions de vie des personnes déplacées au regard de la persistance de la crise, il s’agira pour le Cluster Abris/AME de mettre en place un Groupe de Travail qui réfléchira sur la contextualisation des compositions Kits Abris et AME en tenant compte de l’évolution de la crise.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME,

Autres acteurs : Services Techniques Etatiques Déconcentrés, Partenaires du Cluster Abris & AME, PDI, Hôtes, OSC.

R1 A3 : Organiser des sessions de formations des structures déconcentrées et des organisations de la société civile en réponse rapide dans le domaine des abris et établissements humains.

Dans l’optique de réduire le temps de réponse dans le domaine des abris et établissements humains, il est nécessaire de former des équipes locales sur les approches d’intervention d’urgence.

Cette activité consistera à former les agents des différents ministères techniques au niveau national et déconcentré (Urbanisme, Infrastructures, Action Humanitaire), les Organisations de la sociétés Civiles, et volontaires locaux sur l’évaluation des besoins en matière d’abris et établissements humains et les techniques de montage des abris d’urgences.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME ;

Autres acteurs : CONASUR, ministère de l’Urbanisme, ministère des Infrastructures, ministère de l’Action Humanitaire, Partenaires du Cluster Abris & AME.

R1.A4 : Organiser des campagnes de recensement des infrastructures communautaires pouvant accueillir temporairement les populations sinistrées (Déplacées en cas de choc, affectées par les intempéries, etc...).

Au regard des difficultés constatées dans l'accès à la terre pour l'installation des PDI il est important de faire une évaluation préalable des capacités d'accueil des infrastructures communautaires qui peuvent servir de zone de transit pour les nouveaux déplacés avant leurs installations.

Cette activité consistera à faire un plaidoyer auprès des Services Techniques Déconcentrés (STD) de l'Etat pour un recensement des infrastructures communautaire pouvant abriter les personnes déplacées internes dans les localités du pays.

Parties prenantes :

Acteurs clés : l'Etat et ses Structures Techniques Déconcentrées.

Autres acteurs : Cluster Abris & AME et ses partenaires, Organisation de la Société Civile, Collectivités territoriales, Communautés hôtes.

Résultat 2 : les populations touchées disposent d'abris décents et adaptés à leurs contextes.

R2.A1 : Mener des études sur le savoir-faire des populations en matière d'abris et établissements humains.

Au regard de la persistance de la crise sécuritaire il est nécessaire de développer des solutions d'abris plus durables, contextuelle et accepter par les participants au programme dans l'esprit de la localisation.

Il s'agira pour cette activité de recruter un consultant pour mener une étude sur les différentes typologies d'abris, les habitudes constructives, et la disponibilité des matériaux dans les localités d'accueils des personnes déplacées.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME,

Autres acteurs : Partenaires du Cluster Abris & AME, Universités, Organisation de la société- civile, Personnes déplacées internes et hôtes, Services Techniques Déconcentrés, collectivité territoriale.

R2.A2 : Organiser un atelier sur l'adaptation des normes standards en matière d'abris et AME dans les interventions d'urgences.

Au regard de la persistance de la crise et insuffisances constatées il est nécessaire de contextualiser les standards régissant l'intervention dans le domaine des abris et établissements humains.

Cette activité consistera à organiser un atelier de réflexion et d'élaboration de standards minimums adaptés au contexte du Burkina en se basant sur les normes internationales.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME,

Autres acteurs : Partenaires du Cluster Abris & AME, Services Techniques Déconcentrés, OSC, bailleurs de fonds.

R2.A3 : Mise en place de sous-comités Abris dans les ZAD/SAT pour mener les campagnes de réhabilitation des abris d'urgence.

Dans le but d'améliorer la durée de vie des abris construits au profit des PDI et hôtes il est nécessaire de mettre en place un comité chargé de réaliser des activités d'entretien et de réhabilitation des abris.

Cette activité consistera à mettre en place et équiper des sous-comités avec l'aide des GSAT qui seront formés et outillés sur la réhabilitation des abris dans les ZAD et SAT.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Gestionnaires de site, Cluster GSAT.

Autres acteurs : PDI, Hôtes, Cluster Abris & AME et partenaires, Organisation de la Société Civile, Services Techniques Déconcentrés.

R2.A4 : Organiser des ateliers de réflexion sur la définition des typologies d’abris en fonction des contextes, des habitudes constructives et de la disponibilité des matériaux sur les différentes phases de l’intervention : Urgences, transitionnel et de relèvement.

Il s’agira pour cette activité de mettre en place un Groupe de Travail Technique pluridisciplinaire chargé de réfléchir sur des typologies d’abris contextuel et accepter par les participants aux programmes dans les différentes phases de l’interventions : urgence, transitionnel et en relèvement.

Parties prenantes :

Acteur clé : Cluster Abris & AME,

Autres acteurs : Partenaires du Cluster Abris & AME, Université, Organisation de la société civile, PDI et Hôtes, Services Techniques Déconcentrés.

R2.A5 : Promouvoir les solutions d’abris adaptés au contexte du Burkina Faso.

Dans cette approche de vulgarisation des solutions d’abris durable, contextuel et soutenable il est important que ces solutions soient valides et accepté par toutes les parties prenantes.

Cette activité consistera à organiser une séance de présentation des différentes typologies développés par le Groupe de travail Technique aux acteurs étatiques et humanitaires dans le but que ces différentes solutions soient validées et dupliquées par les parties prenantes dans la réponse en abris et établissements humains.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Cluster Abris & AME, PDI et Hôtes,

Autres acteurs : Partenaires du Cluster Abris & AME, Organisation de la société civile, Universités, Services Techniques Déconcentrés, Bailleurs de Fonds.

R2.A6 : Organiser un atelier avec les parties prenantes sur la promotion des approches cash au profit des populations touchées pour le développement des solutions évolutives de leurs abris (d’urgence et transitoires).

Dans le but d’améliorer les conditions de vie des personnes déplacées il est nécessaire de développer une approche cash qui permettra aux participants au programme d’améliorer leurs abris d’urgences (urgence à la transition)

Pour cette activité il s’agira de mettre en place une Task Force chargé d’élaborer un guide et des SOPs (Procédures Opérationnelles Standardisées) de cette approche.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Cluster Abris & AME et Cash Working Group (CWG).

Autres acteurs : Partenaire du cluster Abris & AME, Organisation de la société- civile, Personnes déplacées internes et hôtes, Services Techniques Déconcentrés.

R2.A7 : Construire des cités au profit des collectivités territoriales qui serviront de transit aux PDI et communautés hôtes affectées par une catastrophe.

En guise de plan de contingence pour faciliter la prise en charge des personnes déplacées dans les localités d’accueil il est nécessaire de doter les collectivités territoriales d’infrastructures communautaires qui serviront de transit pour les personnes déplacées internes.

Cette activité consistera à :

- Identifier les sites ;
- Purger les droits fonciers ;
- Réaliser les études d’urbanisme ;
- Réaliser les études architecturales et techniques des logements types ;
- Réaliser et superviser la construction des logements ;
- Remise des logements aux collectivités territoriales.

Parties prenantes :

Acteurs clés : l’Etat et ses Services Techniques Déconcentrés, les collectivités territoriales, populations hôtes, possesseurs fonciers

Autres acteurs : Cluster Abris & AME et partenaires, Organisation de la société civile, PDI.



Problématique	Foncier (Accès à la terre) - LTP
Objectif spécifique	Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la terre des personnes déplacées internes et hôtes

Résultat attendus 1 : Les capacités institutionnelles des instances et structures locales sont renforcées dans le domaine foncier :

R1.A1 : Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des documents de planification (POS, SDAU, PCD, Plan de contingence, Charte foncière) et la cartographie des niches foncières.

Dans le but de faciliter l'accès à la terre des acteurs humanitaires intervenant dans le domaine des abris et établissements humains au profit des personnes déplacées il est nécessaire d'accompagner les collectivités territoriales dans la gestion de leurs domaines fonciers.

Cette activité consistera à :

1. Recenser les différents documents existants, et faire la mise à jour, selon le statut de la collectivités (Cadre urbain ou cadre rurale) :
 - Cadre urbain :
 - Pour une ville sans POS, c'est de créer d'abord le POS³
 - Procéder à l'élaboration du SDAU⁴.
 - Elaborer un plan de contingence
 - Cadre rural :
 - Mise en application de la RAF pour organiser le milieu rural ;
 - Elaborer un plan de contingence.
2. Cartographie des niches foncières :
 - Collecter les données des niches foncières existant ;
 - Evaluer les sites sur terrain ;
 - Faire la mise à jour des niches et des actions à suivre.

Parties prenantes :

Acteurs clés : ministère de l'Habitat de l'urbanisme et des affaires foncières, Services Techniques Déconcentrés, Collectivité territoriales, communautés Hôtes, Organisation de la société civile.

Autres acteurs : personnes déplacées internes, partenaires du cluster Abris & AME

R1.A2 : Accompagner les possesseurs terriens qui acceptent accueillir les PDI dans la sécurisation de leurs terres.

³ POS : Plan d'Occupation du Sol

⁴ SDAU : Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain

Dans l'optique d'encourager et de susciter l'accompagnement des propriétaires terriens qui acceptent donner leurs terres pour l'installation des PDI, il est important de les accompagner dans la sécurisation de leurs terres.

Cette activité consistera à :

1. Apporter une assistance juridique et technique.
 - Cadre Urbain :
 - Elaborer un croquis pour le propriétaire terrien ;
 - Attribuer l'acte de cession amiable ;
 - Attribuer l'acte du Permis d'Exploiter.
 - Cadre Rural :
 - Etablir le procès-verbal de constatation contradictoire de possession foncière rurale ;
 - Attribuer l'APFR.
2. Apporter un appui financier de possesseur terriens pour l'établissement des actes :
 - Plaidoyer auprès de l'Etat et de la collectivité pour l'exonération des taxes ;
 - Plaidoyer pour l'organisation des campagnes de délivrance des documents de sécurisations foncières pour les possesseurs terrien accueillant les PDI

Parties prenantes :

Acteurs clés : Ministère de l'Habitat de l'urbanisme et des Affaires Foncières ; Services Techniques Déconcentrés, Collectivité territoriales, communautés Hôtes, Organisation de la société civile.

Autres acteurs : PDI, AoR LTB, Partenaire du cluster Abris & AME :

Résultats Attendus 2 : La prévention et la gestion des conflits liés au foncier entre communautés hôtes et PDIs sont assurées.

R2.A1 : Organiser des sessions de renforcement des capacités opérationnelles des instances locales en gestion foncière et conflits fonciers.

Dans le but de réduire les conflits liés à la gestion foncière il est important de renforcer les capacités des structures compétentes.

Il s'agira pour cette activité de :

- Former les services du foncier rural, CCFV CFV, COVED et leader Communautaire sur les textes et procédures de sécurisation foncière ;
- Former les services du foncier rural, CCFV CFV, et COVED et leader Communautaire sur la prévention et gestion alternative des conflits fonciers ;
- Doter en matériel les parties prenantes en outils Informatique, moyen roulant et fourniture de bureau.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Ministère de l'Urbanisme et des Affaires Foncières, Services Techniques Déconcentrés, Collectivité territoriales, communautés Hôtes, Organisation de la société civile.

Autres acteurs : PDI, Partenaire du cluster Abris & AME


R2.A2 : Organiser des ateliers de sensibilisation au profit des populations (hôtes et PDIs) sur de nouvelles alternatives de prévention et de gestion des conflits foncières et la cohésion sociale.

Cette activité consistera à organiser des émissions radio/télé, séance de sensibilisation et théâtre forum sur la prévention et gestion alternative des conflits fonciers et la cohésion sociale

Parties prenantes :

Acteurs clés : Services Techniques Déconcentrés, Collectivité territoriales, communautés Hôtes, personnes déplacées internes, Organisation de la société civile.

Autres acteurs : Partenaire du cluster Abris & AME

Problématique 	Cohésion sociale
Objectif spécifique	Faciliter l'accès à la terre aux personnes déplacées internes et hôtes

Résultat Attendus 1 : Les liens sociaux entre personnes déplacées et hôtes sont renforcés.

R1.A1 : Organiser des activités à travers les approches THIMO et AGR au profit des PDI et Hôtes pour l'amélioration de leur cadre de vie (ex : activités Wash, Aménagement de sites. Réhabilitation/Entretien des abris).

Dans le but de renforcer la cohésion sociale et l'assainissement du cadre de vie des personnes déplacées et communauté hôte des activités communautaire sont essentiels pour une coexistence parfaite.

Cette activité consistera à :

- Faire une évaluation des besoins d'activités communautaires ;
- Cibler les bénéficiaires (PDI et hôtes) ;
- Identifier les activités THIMO et AGR à mettre en œuvre ;
- Former les bénéficiaires en Business Skills ;
- Mise en œuvre des activités THIMO ;
- Suivi-évaluation des activités THIMO et AGR.

Parties prenantes : Acteurs de développement, PDI, Hôtes, Services Technique étatiques.

Acteurs clés : Services Techniques Déconcentrés,

Autres acteurs : Partenaires du cluster Abris & AME, Organisation de la société civile, PDI et Hôtes.

R1.A2 : Construire des infrastructures socio-collectives pour le renforcement de la capacité d'accueil de la communauté hôte.

Il s'agira pour cette activité de renforcer les capacités des infrastructures et services sociaux de base qui subissent une pression avec l'arrivée des personnes déplacées internes. Cela contribuera considérablement réduire les tensions entre communauté hôtes et personnes déplacées internes.

Cette activité consistera à :

- Evaluer les besoins en infrastructure ;
- Identifier les sites devant abriter les infrastructures ;
- Elaborer une stratégie de mise en œuvre des infrastructures ;
- Réaliser et superviser les infrastructures identifiées ;
- Remettre les infrastructures aux collectivités territoriales.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Services Techniques Déconcentrés, collectivités territoriales.

Autres acteurs : Partenaire du cluster Abris & AME, Organisation de la société- civile, Personnes déplacées internes et hôtes.

R1.A3 : Organiser des journées de sensibilisation au profit des communautés sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la coexistence pacifique.

Dans le but de promouvoir le vivre ensemble entre les communautés hôtes et les personnes déplacées internes il est important d'organiser des sessions de sensibilisation sur les thématiques de la cohésion sociale, le vivre-ensemble et la coexistence pacifique.

Cette activité consistera à organiser un atelier de sensibilisation aux profits des communautés hôtes et PDI.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Services Techniques Déconcentrés de l'Action Humanitaire, PDIs et Hôtes.

Autres Acteurs : Organisation de la société- civile, Partenaire du cluster Abris & AME.



Problématique	Coordination
Objectif Spécifique	Améliorer la coordination entre les parties prenantes pour une réponse humanitaire efficace

Résultat Attendus 1 : Une meilleure coordination entre les parties prenantes est assurée

R1.A1 : Cartographier les mécanismes de coordination existantes et les acteurs humanitaires dans chaque localité.

Pour une réponse efficace et efficiente dans le domaine des abris et établissements humains il est nécessaire de fédérer les efforts dans le but de servir plus de ménages déplacés et hôtes.

Il s'agira pour cette activité de mettre en place un groupe de travail chargé de développer un outil permettant de collecter les informations liées aux interventions en termes d'abris et établissements humains dans les différentes localités du pays.

Parties prenantes :

Acteurs clés : L'Etat et ses Services Techniques Déconcentrés, CONASUR, Cluster Abris AME.

Autres acteurs : les collectivités territoriales, Partenaire du cluster Abris & AME, Organisation de la société civile.

R1.A2 : Mettre en place de structures sectorielles de coordination dans les régions affectées par la crise.

Cette activité consistera à identifier avec l'ensemble des parties prenantes les secteurs à activer dans les zones à crise et formuler des plaidoyers auprès du Gouvernement pour l'activation des structures sectorielles de coordination.

Parties prenantes :

Acteurs clés : l'Etat, le Cluster Abris & AME.

Autres acteurs : les collectivités territoriales, Partenaire du cluster Abris & AME, Organisation de la société civile.



Problématique	Accessibilité
Objectif spécifique	Faciliter l'accès aux zones sous blocus pour une meilleure réponse

Résultats Attendus 1 : La capacité des convois humanitaires est renforcée.

R1.A1 : Mettre en place un cadre permanent de concertation et de collaboration avec le cluster logistique.

Cette activité consistera à créer un cadre d'échange entre le Cluster Logistique et les partenaires du Cluster Abris & AME lors des réunions nationales mensuelles du Cluster Abris & AME. Ce cadre permettra aux partenaires du Cluster Abris & AME de faire des plaidoyers, connaître les priorités, les contraintes et les opportunités pour le transport des intrants humanitaires dans les zones difficiles d'accès.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Cluster Abris & AME et ses partenaires et le Cluster Logistique,

Autres acteurs : Services Techniques Déconcentrés, Organisation de la société- civile.

R1.A2 : Créer et animer des cadres de concertation et de collaboration avec les acteurs privés du transport aérien pour leur contribution dans la réponse humanitaire.

Au regard des difficultés constatées dans l'acheminement des kits abris vers les localités sous blocus ou difficiles d'accès il est primordiale de réfléchir à une collaboration avec les acteurs aériens privés afin d'appuyer les acteurs humanitaires dans la réponse. Il s'agira pour cette activité de :

- Répertorier les compagnies de transport aérien ;
- Organiser les rencontres de concertation et de collaboration entre les acteurs privés du transport aérien ;
- Elaborer des protocoles de collaboration avec les acteurs privés du transport aérien.

Parties prenantes :

Acteurs clés : L'Etat à travers le CONASUR.

Autres acteurs : Acteurs Humanitaire, Organisation de la société- civile.

R1.A3 : Participer aux cadres de concertations civilo-militaires organisés dans les différentes régions.

Il s'agira de faire des plaidoyers auprès des autorités locales pour faciliter la participation des Clusters Abris/AME régionaux.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Etat, Cluster Abris & AME.

Autres acteurs : Partenaire du cluster Abris & AME, Services Techniques Déconcentrés, Organisation de la société- civile.



Problématique	Participation communautaire
Objectif spécifique	Promouvoir la participation communautaire à tous les niveaux de la réponse humanitaire

Résultats Attendus 1 : Les capacités des institutions locales et les communautés bénéficiaires sont accrues dans la mise en œuvre et le suivi des projets d’abris et AME.

R1.A1 : Identifier les compétences locales, les organiser en groupement et renforcer leur capacité sur les interventions d’urgences en matière d’abris et établissements humains.

Pour une meilleure réponse dans le domaine des abris et établissements humains il est important de renforcer les capacités des communautés hôtes, des organisations de la société Civile et les participants au programme sur les approches abris et établissements humains.

Il s’agira pour cette activité :

- D’élaborer la cartographie des compétences des différentes localités ;
- D’élaborer un répertoire de bonnes pratiques sur les interventions d’urgences en matière d’abris et d’établissements humains ;
- Former les acteurs locaux sur les bonnes pratiques d’intervention d’urgences en matière d’abris et établissement humain et les techniques de construction et de maintenance des abris.

Partie prenante :

Acteurs clés : Partenaire du cluster Abris & AME, Services Techniques Déconcentrés, Communautés Hôtes, PDI, Organisation de la société civile.

Autre acteur : Collectivités territoriales.



Problématique	Ressources financières
Objectif Spécifique	Contribuer à accroître le financement dans le domaine des abris et établissements humains

Résultat Attendus 1 : Des sources financement sont identifiées dans la réponse en abris et logement sont accrues.

R1.A1 : Réaliser une cartographie des différents bailleurs de fonds (privé, public) du secteur Abris/AME.

Au regard de l'insuffisance de financement constatée dans le domaine des Abris et AME au Burkina Faso il est nécessaire de rechercher d'autres bailleurs de fonds capables de soutenir la réponse en abris et établissements humains au Burkina Faso.

Cette activité consistera à organiser un atelier avec toutes les parties prenantes pour l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer auprès des différents bailleurs.

Parties prenantes :

Acteurs clés : CONASUR, et le Cluster Abris & AME.

Autres acteurs : Partenaires du Cluster Abris & AME, Organisation de la société- civile.

R1.A2 : Mettre en place un mécanisme de plaidoyer pour le financement de la réponse aux crises/chocs ponctuels.

Cette activité consistera à mettre en place un comité de plaidoyer charge d'appuyer le Cluster Abris/AME dans la recherche de financement pour les crises et chocs ponctuels.

Parties prenantes :

Acteurs clés : Cluster Abris & AME et partenaires.

Autres acteurs : L'Etat, Organisation de la société civile.



Problématique	Ressources Humaines
Objectif spécifique	Contribuer à accroître les capacités des acteurs locaux dans la réponse en abris et établissements humains.

Résultats Attendus 1 : les compétences en matière d'abris & AME des structures locales sont améliorées

R1.A1 : Identifier les besoins, répertorier les thèmes de formation et identifier les structures de formation aux métiers de l'humanitaire au profit des structures locales.

Dans l'optique de rendre nos communautés plus résilientes face à la crise sécuritaire il est important de disposer des compétences au sein de nos communautés en passant par le renforcement de capacités des structures locales dans le domaine des abris et établissements humains.

Pour cette activité il s'agira de :

- Identifier les structures locales ;
- Evaluer les besoins en formation ;
- Répertorier les thèmes de formations ;
- Identifier les structures de formations aux métiers de l'humanitaire en matière d'abris AME ;
- Organiser les formations identifiées.

Parties prenantes:

Acteurs clés : L'Etat et ses Services Techniques Déconcentrés, Cluster Abris & AME et ses partenaires.

Autre acteur : Organisation de la société- civile.

4. Réflexion sur les normes et standards minimum en abris et établissements humains



Le 14 novembre 2023 s'est tenu le quatrième atelier du GTT avec pour objectif de développer des standards minimums en se basant sur les standards internationaux dans le but d'améliorer la réponse en abris et établissements humains au Burkina Faso en situation d'urgence et de relèvement en tenant compte du contexte et des habitudes sociales des bénéficiaires.

Les résultats obtenus au cours de ces travaux sont les suivants :

Standards de gestion des abris :

Des standards pour la gestion, l'entretien, et l'exploitation des abris, y compris la coordination en cas d'urgence sont mis en place.

- Entretien courant des abris :
 - Mise en place d'un comité d'entretien ;
 - Renforcer la capacité des membres du comité d'entretien ;
 - Protéger les matériaux (nattes végétales) contre les animaux ;
 - Aménager un espace clos pour les animaux ;
 - Appliquer de la bouse sur les nattes végétales ;
 - Eviter la surcharge des toitures des abris ;
- Protection des abris contre les inondations :
 - Mettre en place un système de drainage (caniveaux de drainage, fosses) ;
 - Reboiser les sites d'accueil ;
 - Stocker en hauteur les AME et autres biens ;
 - Installer des gouttières ;
 - Mettre en place des culs-de-sac aux bords des murs des abris ;
 - Effectuer le monitoring météorologique ;
- Protection contre le vent et les incendies :
 - Éviter de cuisiner à l'intérieur de l'abri ;
 - Eviter les bougies allumées dans les abris ;
 - Renforcer les points d'ancrage de l'abri au sol ;
 - Prévoir des isolants thermiques dans les abris ;

<p><u>Standards de signalisation et d'information :</u></p> <p>Des standards de signalisation à l'intérieur et à l'extérieur des abris, ainsi que pour la diffusion d'information en cas d'urgence sont établis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre des signalisations au niveau des abris et des points stratégiques des sites (points de rassemblement, latrines, points d'eau potable etc.) ; ● Matérialiser les zones inondables ; ● Mettre en place des signalisations multilingues ; ● Renforcer la capacité des PDIs à la lecture des panneaux de signalisations ; ● Mettre en place des panneaux indiquant les numéros d'urgence ; ● Mettre en place des panneaux d'informations météorologiques ; ● Mettre en place des panneaux de plan d'évacuation ; ● Mettre en place des panneaux de plan d'aménagement du site ; ● Mettre en place des panneaux d'affichage central.
<p><u>Standards d'occupation :</u></p> <p>Des standards concernant la capacité d'occupation des abris en fonction de l'espace disponible et des besoins des utilisateurs sont établies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménager d'un site adéquat ; ● Prévoir une superficie minimale de 30-45m² par personne dans l'aménagements des sites ; ● Prévoir entre 15 à 20% d'espace pour la mobilité (circulation) des personnes / site ; ● Prévoir une surface minimale couverte de 3.5m² /personne dans les abris familiaux ; ● Prévoir une superficie de 7m*12m (84m²) pour 14-15 personnes pour les tentes collectives. ● Prévoir des aménagements raisonnables : cuisine, hangar communautaire, espaces sûrs, espaces amis de l'enfant, espace maraîcher- communautaire, marché, infrastructure communautaire, sanitaire.
<p><u>Standards environnementaux :</u></p> <p>Des standards visant à minimiser l'impact environnemental des abris, comme des directives de l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et l'utilisation des matériaux durables sont établies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévoir une source d'énergie (gaz, bois, foyer amélioré, biodigesteur) ; ● Prévoir des bacs et des bassins à ordures ; ● Prévoir un système d'élimination des ordures ménagères ; ● Intégrer la distribution des arbres dans la réponse abris ; ● Éviter des zones inondables ; ● Sensibiliser les bénéficiaires sur le respect des normes environnementales (Coupe abusive du bois, défécation à l'air libre) ; ● Mettre à la disposition des bénéficiaires des agrégats pour la finition des abris ; ● Utiliser des matériaux durables pour contribuer à la protection de l'environnement ;

<p><u>Standards d'accessibilité :</u></p> <p>Des standards liés à l'accessibilité aux abris vis-à-vis des personnes handicapées sont définies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SITE: <ul style="list-style-type: none"> ● Site à proximité de la route ; ● Site non-enclavé / facile d'accès ; ● Prévoir le site dans un endroit adapté (facilité d'accès aux infrastructures et services sociaux de base) ; ● Sites accessibles/bonnes voies et non inondables ; ➤ ABRIS: <ul style="list-style-type: none"> ● Prévoir un système pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès) ; ● L'accès aux personnes handicapées doit être tenu en compte tant pour les abris d'urgences et transitionnels.
<p><u>Standards sanitaires :</u></p> <p>Des standards sanitaires pour les abris, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires et d'approvisionnement en eau sont définies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménager les abris et établissements humains loin des lieux de pollution sites d'orpillage et sites de dépôt d'ordure ; ● S'assurer du drainage des eaux sur le site qui sera aménagé (pente comprise entre 2 et 4% ; ● Prévoir des aires de lavage dans l'aménagement des sites ; ● Prévoir des bacs à ordures suffisant distant de 15 m ; ● S'assurer de la distance minimale entre la latrine et les points d'eau $\geq 50m$; ● S'assurer de la distance minimale entre la latrine familiale et les habitats (30m) ; ● S'assurer de la distance minimale entre la latrine collective et les habitats 50 m ; ● S'assurer de l'existence des infrastructures sanitaires et de la disponibilité des soins ; ● Distance minimale entre fonds des latrines et nappe phréatique $>15m$; ● Utilisation de latrine familiale : 20 personnes ; ● Utilisation de latrine collective : 50 personnes.
<p><u>Standards de résilience aux catastrophes :</u></p> <p>Des standards visant à renforcer la résilience des abris face aux catastrophes naturelles sont établies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inondations: <ul style="list-style-type: none"> ● Tenir compte de la pente de 2 à 4% ; ● Aménager le pourtour des abris d'urgence avec de la maçonnerie ou des sacs de terre pour empêcher l'infiltration ; ● Eviter l'implantation des abris dans les zones inondables ; ➤ Incendies: <ul style="list-style-type: none"> ● Prévoir un coupe-feu de 30 m de large tous les 300m de terrains bâtis ; ● Distances minimales entre les abris (2 fois la hauteur de l'abri). Environ 4m entre les abris ossatures pignon ; ● Tenir compte de la direction des vents dominants ; ➤ Vents violents : <ul style="list-style-type: none"> ● Tenir compte de l'orientation du vent dans la construction des abris et dans l'orientation des ouvertures.

<p><u>Standards de ventilation et d'aération :</u></p> <p>Des standards visant à assurer une ventilation adéquate et une qualité de l'air appropriée à l'intérieur des abris sont définies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer qu'il y a assez d'ouvertures ; ● Orienter les ouvertures en tenant compte du sens du vent ; ● Respecter la hauteur minimale de 2m entre le plancher de sol et le plafond.
<p><u>Standards de construction :</u></p> <p>Des standards de construction spécifiques pour les abris, notamment en ce qui concerne les matériaux, les dimensions et la solidité structurelle sont établies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fondation: <ul style="list-style-type: none"> ● Adapter pour tout type d'abris (Parpaing pleins, blocs pleins, remblai et chape au sol). L'utilisation des types de matériaux sera harmonisée selon les localités et selon leurs réalités. ➤ Superstructure: <ul style="list-style-type: none"> ● Adopter un modèle de superstructure transitionnel, qui prend en compte des matériaux disponibles au niveau de la localité. ➤ Matériaux proposés pour les urgences : superstructure en bois/métallique, couverture en bâche, natte et seko pour l'isolation thermique. Les ouvertures seront adaptées selon les disponibilités des matériaux locaux ; ➤ Matériaux pour la phase transitionnelle : superstructure en Banco, bloc latéritique taillé BLT, brique en terre comprimée BTC, parpaing. ➤ Toiture: <p>Les toitures seront conçues en phase avec les habitudes de construction de la localité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Matériaux proposés pour les urgences : toiture en bâche, natte et seko pour l'isolation thermique ; ● Matériaux pour la phase transitionnelle : Toiture en tôle, en voûte nubienne ou en toiture composite bois/banco.
<p><u>Standards de sécurité :</u></p> <p>Des standards de sécurité pour les abris telles que les exigences en matière d'incendie sont définies</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les abris d'urgence construits en matériaux mixtes légers tels que bâches, bois, natte en paille nécessitent un espacement de 3-5m. On peut avoir une réduction des espacements par contrainte d'espace ou de site. En ce moment les parties intervenantes discuteront des modalités à suivre pour assurer la question des promiscuités et de protection.

Recommandations

Standards	Recommandations
Pour tous les standards	Entretenir une synergie d'action entre clusters
	Entretenir une synergie d'action entre le cluster abris et la GSAT
Standards de gestion des abris :	Elaborer des boites à image contextuelle pour les sensibilisations
Standards de construction et standards environnementaux	Utilisation de matériaux durables pour contribuer à la protection de l'environnement
Standards de construction	Privilégier les techniques de constructions locales

5. Les solutions de mise à l'échelle et programme de mise en œuvre (Quand)



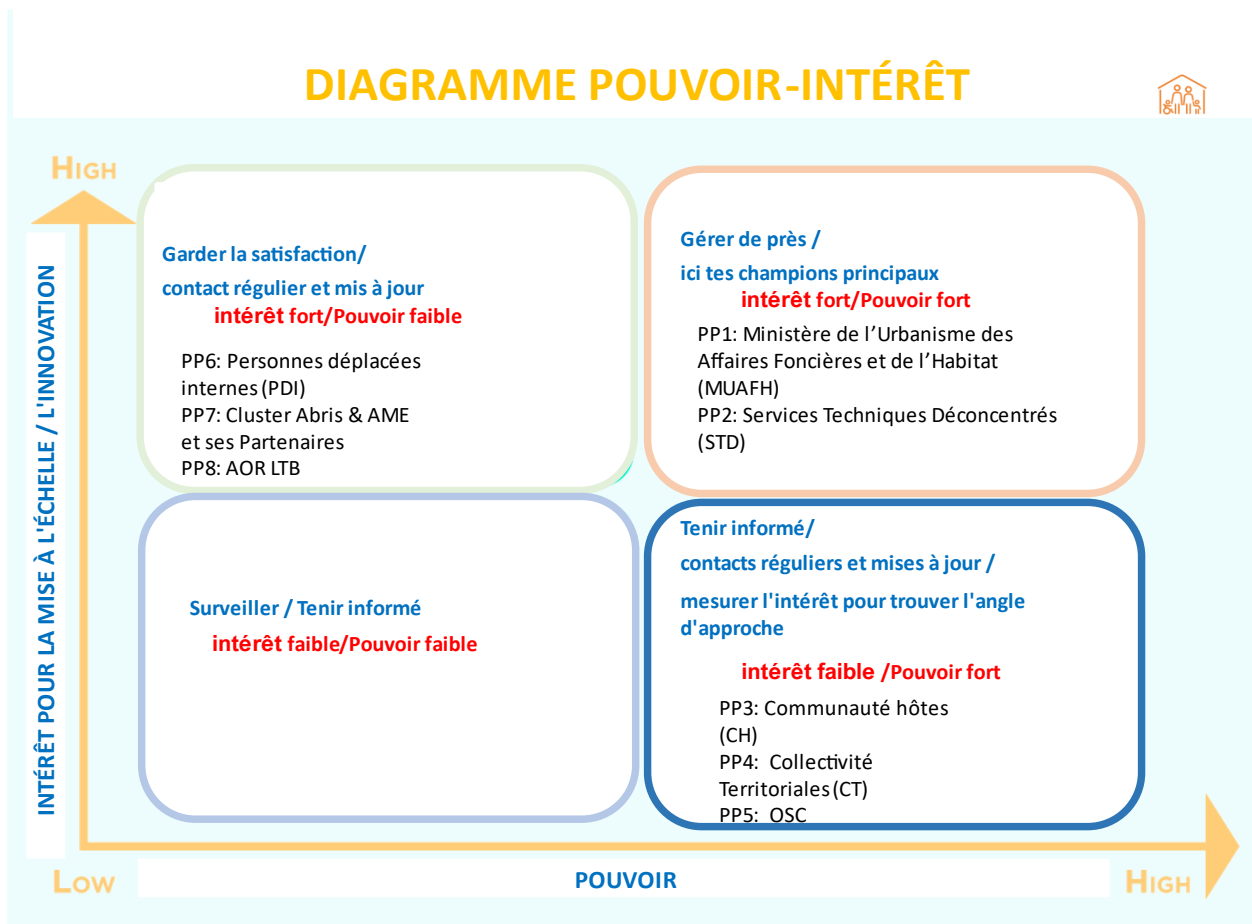
Après 6 mois d'intense réflexion, le GTT a tenu son cinquième atelier avec pour objectif de faire la revue des résultats obtenus et de réfléchir sur les potentielles solutions qui pourront être mise à l'échelle dans la suite de l'initiative Homes and Communities.

A l'issus des travaux, trois solutions de mise à l'échelle ont été proposés par le GTT qui sont :

Première proposition de mise à l'échelle : Foncier et accès à la terre - LTP

PROBLEMATIQUE	FONCIER (ACCES A LA TERRE) -LTP
SOLUTION QUI SERA MISE A L'ECHELLE :	FACILITER L'ACCES A LA TERRE DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES ET HOTES
MODELE DE MISE A L'ECHELLE :	MISE A L'ECHELLE VERTICALE

Parties Prenantes :



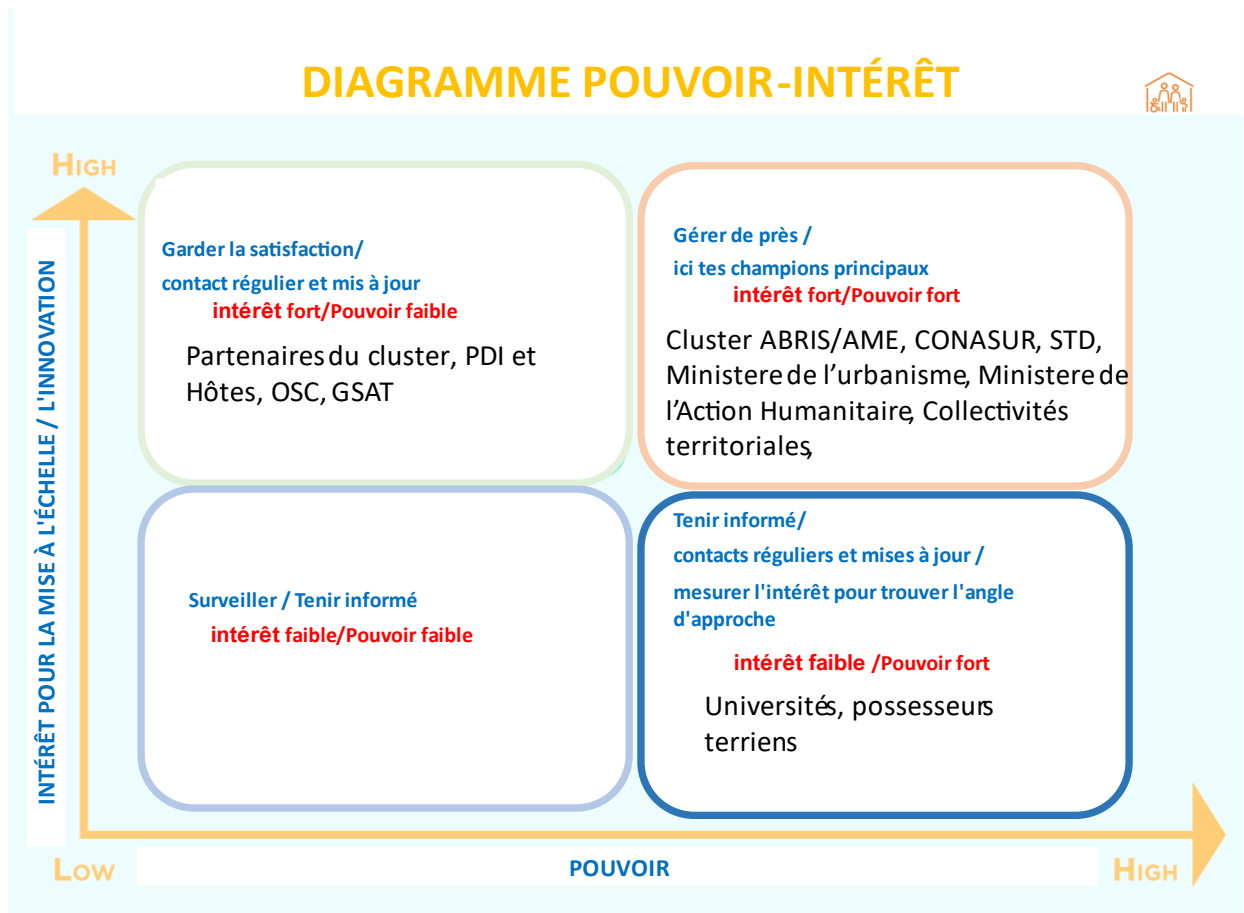
Chronogramme de mise en œuvre des activités :

ACTIVITE/RESULTAT	ANNE 1				ANNEE 2				ANNEE 3			
R1.A1 Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des documents de planification (POS, SDAU, PCD, Plan de contingence, Charte foncière) et la cartographie des niches foncières												
<i>S/A 1. Recenser les différents documents existants, et faire la mise à jour, selon le statut de la collectivités (Cadre urbain ou cadre rurale) :</i>												
<i>S/A 2. Cartographie des niches foncières :</i>												
R1.A2 : Accompagner les possesseurs terriens qui acceptent accueillir les PDI dans la sécurisation de leurs terres.												
<i>S/A 1. Apporter une assistance juridique et technique.</i>												
<i>S/A 2. Apporter un appui financier de possesseur terriens pour l'établissement des actes :</i>												
R2.A1 : Organiser des sessions de renforcement des capacités opérationnelles des instances locales en gestion foncière et conflits fonciers.												
R2.A2 : Organiser des ateliers de sensibilisation au profit des populations (hôtes et PDIs) sur de nouvelles alternatives de prévention et de gestion des conflits foncières et la cohésion sociale.												
<i>S/A 1. Organiser des émissions radio/télé, séance de sensibilisation et théâtre forum sur la prévention et gestion alternative des conflits fonciers et la cohésion sociale</i>												

Deuxième proposition de mise à l'échelle : Typologie d'abris et conception

PROBLEMATIQUE	TYPLOGIE D'ABRIS ET CONCEPTION
SOLUTION QUI SERA MISE A L'ECHELLE	CONTRIBUER A AMELIORER LA REPONSE EN MATIERE D'ABRIS ET ETABLISSEMENTS HUMAINS AU BURKINA FASO
MODELE DE MISE A L'ECHELLE	MISE A L'ECHELLE HORIZONTALE

Parties Prenantes :



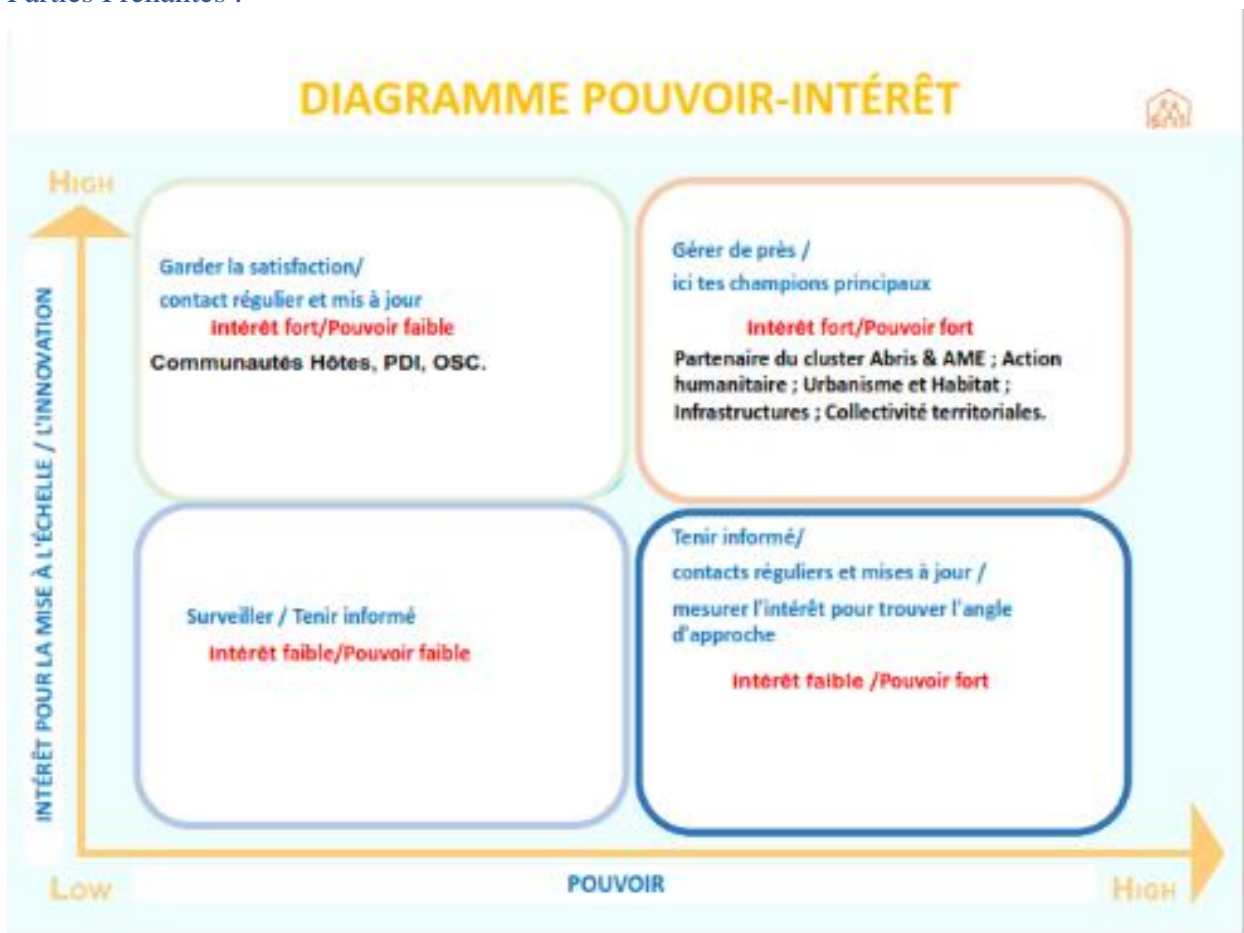
Chronogramme de mise en œuvre des activités.

ACTIVITE/RESULTAT	ANNE 1			ANNEE 2				ANNEE 3			
Activite1: R1.A1: Mettre en place un mécanisme de collecte des données primaires des besoins Abris & AME.											
Activite2: R1.A2 : Organiser un atelier avec toutes les parties prenantes pour définir la composition des paquets d'assistance dans secteur, notamment le kit d'abri d'urgence léger, le kit d'abri d'urgence, le kit minimum AME et kit complet AME.											
Activite3:R1 A3 : Organiser des sessions de formations des structures déconcentrées et des organisations de la société civile en réponse rapide dans le domaine des abris et établissements humains.											
Activite4:R1.A4 : Organiser des campagnes de recensement des infrastructures communautaires pouvant accueillir temporairement les populations sinistrées (Déplacées en cas de choc, affectées par les intempéries, etc...).											
Activite6: R2.A1 : Mener des études sur le savoir-faire des populations en matière d'abris et établissements humains.											
Activite7: R2.A2 : Organiser un atelier sur l'adaptation des normes standards en matière d'abris et AME dans les interventions d'urgences.											
Activite8: R2.A3 : Mise en place de sous-comités Abris dans les ZAD/SAT pour mener les campagnes de réhabilitation des abris d'urgence.											
Activite9: R2.A4 : Organiser des ateliers de réflexion sur la définition des typologies d'abris en fonction des contextes, des habitudes constructives et de la disponibilité des matériaux sur les différentes phases de l'intervention : Urgences, transitionnel et de relèvement.											
Activite10: Promouvoir les solutions d'abris adaptés au contexte du Burkina Faso.											
Activite11: R2.A6 : Organiser un atelier avec les parties prenantes sur la promotion des approches cash au profit des pop. touchées pour le dév. solutions évolutives de leurs abris (d'urgence et transitoires).											
Activite11: R2.A7 : Construire des cités au profit des collectivités territoriales qui serviront de transit aux PDI et communautés hôtes affectées par une catastrophe.											

Troisième proposition de mise à l'échelle : Participation communautaire

PROBLEMATIQUE	PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE
SOLUTION QUI SERA MISE A L'ECHELLE :	PROMOUVOIR LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A TOUS LES NIVEAUX DE LA REPONSE HUMANITAIRE
MODELE DE MISE A L'ECHELLE :	MISE A L'ECHELLE HORIZONTALE

Parties Prenantes :



Chronogramme de mise en œuvre des activités

ACTIVITE/RESULTAT	ANNE 1		ANNEE 2		ANNEE 3							
Activite1: Identifier les compétences locales, les organiser en groupement et renforcer leur capacité sur les interventions d’urgences en matière d’abris et établissements humains.	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□
Activité 1.1 : élaborer la cartographie des compétences des différentes localités	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□
Activité 1.2 : élaborer un répertoire de bonnes pratiques sur les interventions d’urgences en matière d’abris et d’établissements humains	■	□	□	■	□	□	□	■	□	□	□	□
Activité 1.3 : former les acteurs locaux sur les bonnes pratiques d’intervention d’urgences en matière d’abris et établissement humain et les techniques de construction et de maintenance des abris.	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■	□	■

Contribution des différents partenaires

Cluster Abris&AME Burkina-Faso

Date	Activités	Contribution
13 juin 2023	Premier atelier sur le thème : Etat de l'art et piste d'actions futures.	\$978.12 (Restauration)
25 juillet au 26 juillet 2023	Deuxième atelier du Groupe de Travail Technique (GTT) sur la définition des objectifs, des résultats, des activités et les parties.	\$2,288.07 (Restauration)
06 décembre 2023	Cinquième atelier du GTT sur la revue des résultats obtenus et réflexion sur la solution qui sera mise à l'échelle ainsi que le modèle.	\$978.12 (Restauration)
Total		\$4,244.31

CRATERre

Date	Expert	Activités menées dans le cadre de l'initiative Homes and Communities	Contribution
4 juin au 14 juin 2023	Enrique Sevillano GUTIERREZ (Architecte)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au lancement de l'initiative Homes and Communities - Présentation des fiches réponses en abris au Burkina Faso ; - Facilitation de l'atelier sur le thème : Etat de l'art et actions passées ; - Accompagnement technique sur l'analyse participative de l'habitat local à Kaya. 	Les frais de voyage, hébergement et restauration ont été supportés par CRATERre
25 juillet au 26 juillet 2023	Olivier Moles (Architecte)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier sur la définition des objectifs, des résultats, des activités et les parties. 	Les frais de voyage, hébergement et restauration ont été supportés par CRATERre
12 novembre au 18 novembre 2023	Miguel FERREIRA (Architecte)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'atelier d'élaboration de standards minimums mieux adaptés au contexte du Burkina Faso dans la réponse en abris et établissements humains ; - Facilitation d'une formation théorique sur les outils et méthodes développés par CRATERre sur le développement de projet abris contextuelle. 	Les frais de voyage, hébergement et restauration ont été supportés par CRATERre. En de cela CRATERre a contribué dans la prise en charge des frais de restauration et de location de salle d'une valeur de \$2,228.64

Conclusion :

Les ateliers dédiés à l'identification des principales problématiques dans le domaine des abris ont été des forums essentiels pour rassembler une compréhension approfondie des enjeux actuels. En engageant activement les parties prenantes, nous avons tracé un panorama exhaustif des acteurs clés, favorisant ainsi une approche collaborative et inclusive.

La définition de lignes directrices claires émerge comme un résultat majeur offrant un cadre solide pour orienter les futures actions. L'élaboration méticuleuse de la méthodologie renforce la base de nos initiatives à venir, assurant une mise en œuvre efficace et bien structurée.

Enfin, la proposition du chronogramme de mise en œuvre des activités futures offre une feuille de route pratique, permettant une gestion efficace du temps et des ressources. Ces ateliers ont jeté les bases d'une approche cohérente et concertée envers les défis des abris, positionnant ainsi notre engagement pour des solutions durables.

Annexes

- **Annexe 1** : Termes de Reference pour la mise en place du Groupe de Travail Technique (GTT) pour améliorer e mettre à l'échelle la réponse des abris humanitaires au Burkina Faso
- **Annexe 2** : Rapport atelier de réflexion sur les thématiques suivantes : Etat de l'art et actions passées ; Piste d'actions futures ; Lancement de l'initiative Homes and Communities ; Analyse du contexte humanitaire et des principales problématiques.
- **Annexe 3** : Rapport atelier de définition des : Objectifs spécifiques par problématique ; Résultats à atteindre par problématique ; Activités à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats convenus ; Parties prenantes à impliquer en fonction de leurs degrés d'implication.
- **Annexe 4** : Rapport atelier de réflexion sur la définition de la méthodologie de mise en œuvre des activités énoncées au cours du précédent atelier et analyse des parties prenantes préalablement identifiées.
- **Annexe 5** : Rapport atelier de réflexion sur le développement de standards minimums en se basant sur les standards internationaux dans le but d'améliorer la réponse en abris et établissements humains au Burkina Faso en situation d'urgence et de relèvement en tenant compte du contexte et des habitudes sociales des bénéficiaires.
- **Annexe 6** : Rapport atelier d'identification des potentielles solutions qui pourront être mise à l'échelle en fonction du contexte, l'analyse des parties prenantes charge de la mise à l'échelle et l'élaboration d'un chronogramme de la mise en œuvre.
- **Annexe 7** : Présentations de l'atelier du 6 juin
- **Annexe 8** : Présentations de l'atelier du 13 juin
- **Annexe 9** : Présentations de l'atelier du 25-26 juillet
- **Annexe 10** : Présentations de l'atelier du 6 décembre
- **Annexe 11** : Présentations de CRAterre lors de la réunion en ligne du Shelter Cluster Burkina Faso le 24 octobre
- **Annexe 12** : Rapport de CRAterre lo sur la dernière mission conjointe en novembre